

## LES PRINCIPES GENERAUX DE GOUVERNANCE

Jacques THEYS (2001) parvient à synthétiser un modèle de la Gouvernance selon lequel :

« Elle se fonde sur une approche territoriale et sur le principe de subsidiarité active; À travers la gouvernance, des communautés plurielles s'instituent (du voisinage à la planète); Remet l'économie à sa place; Se fonde sur une éthique universelle de la responsabilité; Définit le cycle d'élaboration, de décision et de contrôle des politiques publiques; Organise la coopération et la synergie entre acteurs; Est l'art de concevoir des dispositifs cohérents avec les objectifs poursuivis; Permet une maîtrise des flux d'échange des sociétés entre elles et avec la biosphère; Est l'art de gérer la durée et de se projeter dans le temps, et enfin son efficacité repose sur sa légitimité ».

Pour d'autres chercheurs comme Ch. BRODHAG (2002) son modèle stipule que la gouvernance doit pouvoir s'adapter aux différents contextes tout en les faisant évoluer. Elle repose sur quelques principes qui lient les relations entre acteurs :

1. Clarification des rôles et des responsabilités;
2. Procédures de partage des objectifs;
3. Renforcement des capacités de chacun des acteurs;
4. Transparence;
5. Confiance;
6. Évaluation;
7. Concertation et/ou contractualisation

Par contre le Label européen : le label ELOGE, va plus loin dans sa modélisation et nous donne ses 12 principes d'excellence en matière de gouvernance :

1. Élections conformes au droit, représentation et participation justes.
2. Réactivité (adaptation aux attentes et besoins légitimes des citoyens...).
3. Efficacité et efficience (audits à intervalles réguliers).
4. Ouverture et transparence (le public est informé des décisions, de sorte qu'il puisse suivre efficacement les travaux des collectivités locales et y contribuer...).
5. État de droit (respect des lois...).
6. Comportement éthique (intérêt général placé au-dessus des intérêts individuels... "Il existe des mesures efficaces pour prévenir et combattre toutes les formes de

corruption. Les conflits d'intérêts sont déclarés en temps voulu ; les personnes impliquées doivent s'abstenir de prendre part aux décisions qui s'y rapportent").

7. Compétences et capacités (entretenues et renforcées en permanence...).

8. Innovation et ouverture d'esprit face au changement (solutions nouvelles et efficaces, disponibilité d'accepter de piloter et de tester de nouveaux programmes, ainsi qu'à apprendre de l'expérience des autres, climat favorable aux changements en vue d'atteindre de meilleurs résultats...).

9. Durabilité et orientation à long terme (les besoins des générations à venir, "L'avenir de la communauté locale sont envisagés à long terme, selon une large perspective ; cette conception s'accompagne d'une conscience des besoins qu'entraîne un tel développement. Cette perspective se fonde sur une compréhension des complexités historiques, culturelles et sociales).

10. Gestion financière saine (risques calculés et gérés correctement...).

11. Droits de l'Homme, diversité culturelle et cohésion sociale (discrimination, diversité culturelle...).

12. Obligation de rendre des comptes ("Tous les décideurs, qu'il s'agisse de groupes ou d'individus, sont tenus pour responsables de leurs décisions"...).

Enfin, Martin VANIER nous suggère cinq propositions pour une gouvernance « plus audacieuse »

- décrier la gouvernance institutionnelle grâce à « une conception audacieuse encourageant la gouvernance citoyenne et partenariale »,

- promouvoir des « outils malléables » (dans le sens « ayant droit d'être flous ») au bénéfice d'une définition beaucoup plus ouverte des pôles métropolitains,

- faire vivre des communautés professionnelles invitant à partager les compétences, les méthodes, les formations, sur la base de quelques « fondamentaux »,

- forger les « conditions de la confiance » dans la construction d'un grand territoire, s'inspirant peut-être des conditions de réussite d'un marché

- et enfin expliquer territoire par territoire la politique des échelles, donc des alliances, grâce à laquelle les acteurs peuvent « gagner » une certaine efficacité, tout en acceptant de « perdre » un peu de leur pouvoir.[1]

---

[1] Territoires et projets, les outils de la gouvernance XXXIe Rencontre nationale des agences d'urbanisme (Paris, 18-20 octobre 2011)